
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

GAMBIE

Déclaration de M. Musa H. Sillah Secrétaire d'État au commerce, à l'industrie et à l'emploi

Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous féliciter pour votre désignation à la présidence de cette auguste assemblée. Je suis convaincu que, sous votre direction, nous aurons des débats constructifs sur les nombreux défis que nous devons relever. Vous pourrez, soyez-en sûre, compter sur le soutien et la coopération totale de la délégation gambienne.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les remerciements et la profonde gratitude de ma délégation aux autorités américaines, et en particulier au Comité d'organisation, pour leur accueil chaleureux et la qualité des moyens qu'ils ont mis à notre disposition. De même, je voudrais rendre spécialement hommage au Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et à son personnel pour avoir facilité la participation de ma délégation à cette Conférence.

Ma délégation souhaiterait aborder la question de la mise en œuvre. On n'insistera jamais assez sur l'importance de cette question, qui est un élément fondamental, puisqu'il s'agit de traduire dans les faits les promesses dont était porteur le nouveau régime commercial pour les pays en développement.

L'une des questions prioritaires est l'accès aux marchés sans entrave, en franchise de droits, pour les produits des pays les moins avancés. Je précise bien que l'accès doit être sans entrave, parce que l'expérience a montré que les promesses en matière d'accès aux marchés sont souvent liées au respect de normes unilatérales dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, ce qui fait échouer toute tentative visant à profiter des offres d'accès aux marchés des pays développés.

De fait, alors que l'article 2:3 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires interdit les mesures unilatérales qui faussent les possibilités d'accès aux marchés, les mesures SPS qui ont été prises jusqu'à ce jour ont constitué des obstacles majeurs pour les exportations de produits agricoles et horticoles des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce comme l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires n'ont pas été mis en œuvre d'une manière effective, ce qui a principalement nui aux pays les moins avancés. En conséquence, mon pays approuve et s'associe sans réserve à l'initiative visant à engager des discussions ici à Seattle, qui se poursuivront après la Conférence, sur les moyens de renforcer les disciplines et procédures relatives à l'élaboration des normes.

Une autre question revêt une importance fondamentale pour ma délégation: la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Nous nous permettrons de faire remarquer que, jusqu'à présent, le Cadre intégré a été d'une inefficacité totale.

Il y a à peine une semaine, nous avons convoqué à Genève la table ronde sur le développement du commerce, de l'investissement et du secteur privé en Gambie dans le contexte du Cadre intégré. Cette réunion a été bien peu concluante, non seulement à cause du nombre limité de donateurs présents mais aussi parce qu'il n'a pas été possible de convaincre ces quelques participants de prendre des engagements fermes.

D'autres PMA ont fait part de la déception et de l'amertume qu'ils ont ressenties à l'issue des tables rondes dans la déclaration que nous avons distribuée aux délégués ici-même à Seattle. Le gouvernement gambien demande instamment l'amélioration du Cadre intégré en général et la mise en place, en particulier, de dispositifs plus efficaces pour mobiliser des ressources destinées à financer non seulement les préparatifs coûteux que supposent le Cadre intégré, mais également les projets et programmes qui sont adoptés. Il poursuivra ses efforts pour faire comprendre à tous les partenaires du développement qu'il est nécessaire de prendre des engagements fermes et définitifs dans le contexte du Cadre intégré.

Par ailleurs, le gouvernement gambien estime qu'il est urgent de procéder à un réexamen indépendant du Cadre intégré en vue de parvenir à une communauté de vues sur ses objectifs, les modalités institutionnelles de sa mise en œuvre et les résultats escomptés. Ce réexamen devra également permettre de déterminer quels sont les moyens de mobiliser des ressources pour faciliter la mise en œuvre des divers projets et programmes proposés par les pays les moins avancés. Voilà qui pourrait déjà faire grandement avancer les choses.

Enfin, je voudrais m'associer à l'appel lancé par nombre de pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, en faveur d'un renforcement de l'aide pour que nous puissions nous libérer des contraintes s'exerçant du côté de l'offre qui ont freiné la croissance de nos exportations. De fait, ces contraintes sont à l'origine des critiques dont ont fait l'objet les Conventions de Lomé. L'accès aux marchés préférentiel que l'Union européenne a accordé pendant des années aux pays ACP dans le cadre desdites Conventions de Lomé n'a pas permis d'accroître globalement les exportations de ces pays. L'accès en franchise de droits n'est d'aucune utilité si la capacité d'exportation est quasi nulle.

Nos partenaires du développement doivent donc faire coïncider l'ouverture des marchés pour nos exportations avec des mesures novatrices, concrètes et orientées vers des objectifs précis, qui visent à accroître notre compétitivité par le biais, notamment, du développement de l'infrastructure et de la mise en valeur des ressources humaines, de la diversification des exportations ainsi que du renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
